



Rhône Prestige Chauffeurs SASU
45 quai Perrache
69002 Lyon France
contact@exemple.fr
N° de SIRET : 999 999 999 00015
IBAN : FR76 0000 0000 0000 0000 000 000 (fictif)

Morel Conseil SAS
12 rue de la République
69001 Lyon France
SIRET : 999 888 777 00013

FACTURE N° 2026-09-30-128

Le mercredi 30 septembre 2026

Libellé	Quantité	Unité	Montant HT TVA	Sous-total HT TVA
02/09/2026 : Siège (Lyon 1er) – Gare Part-Dieu	1	course	35,00 € 10 %	35,00 € 3,50 €
05/09/2026 : Aéroport Lyon-Saint-Exupéry – Siège	1	course	72,00 € 10 %	72,00 € 7,20 €
11/09/2026 : Siège – Aéroport Lyon-Saint-Exupéry	1	course	72,00 € 10 %	72,00 € 7,20 €
16/09/2026 : Siège – Carré de Soie (Vaulx-en-Velin), aller-retour avec 1 h d'attente	1	course	110,00 € 10 %	110,00 € 11,00 €
23/09/2026 : Gare Part-Dieu – Hôtel (Lyon 2e)	1	course	38,00 € 10 %	38,00 € 3,80 €
29/09/2026 : Siège – Aéroport Lyon-Saint-Exupéry	1	course	72,00 € 10 %	72,00 € 7,20 €

Montant Total HT
399,00 €

Montant TVA
39,90 €

Montant TTC
438,90 €

Statut du paiement

Facture en attente de paiement

Relevé des courses de septembre 2026, effectuées sur réservation de Morel Conseil (réf. MC-2026-09). Date d'échéance : 30/10/2026, paiement par virement.

Opérations constituées exclusivement de prestations de services (transport de voyageurs).

SASU au capital de 1 000 € – RCS Lyon 999 999 999 (fictif)

Modèle fourni par yoyolo.co – entreprise, client et numéros fictifs à remplacer par les vôtres.

Pour les clients professionnels, en cas de retard de paiement, une pénalité de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur est exigible le jour suivant la date de règlement, sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L441-10 du Code de commerce).

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due en cas de retard de paiement (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).
Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne : yoyolo